



جهة فاس - مكناس
+ⵏⵉⵔⵉ ⵏ ⵙⵉⵔⵉⵏⵉⵙ
Région Fès-Meknès

BUDGET CITOYEN DE LA REGION FES MEKNES AU TITRE DE L'ANNEE 2026



Introduction

Dans le cadre du renforcement des mécanismes de communication avec les citoyens, et pour consacrer le droit d'accès à l'information et le principe de transparence, la Région Fès Meknès a élaboré un document dénommé « Budget citoyen » pour l'exercice 2026.

Il s'agit d'un document évolutif, qui s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

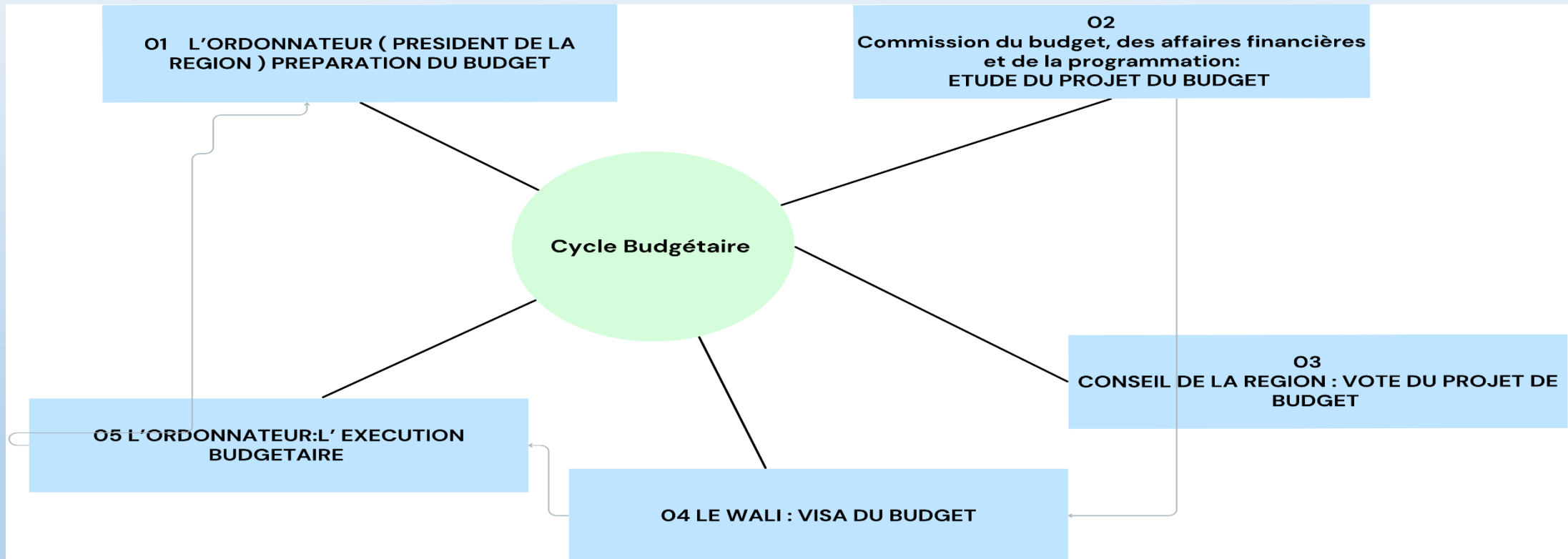
Notion du Budget

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé, pour chaque année budgétaire, l'ensemble des ressources et des charges de la région. Le budget de la région présente une image sincère de l'ensemble de ses recettes et charges. L'évaluation de la sincérité des recettes et charges se fait selon les données disponibles au moment de la préparation du budget et les prévisions qui en résulteraient.

Notion du Budget citoyen

Comme le budget de la Région est rédigé dans un langage technique, difficile à comprendre par tous, le conseil de la Région a décidé de concevoir un document plus simple, synthétique et facile à comprendre par chaque citoyen. L'objectif étant de permettre aux citoyens de déchiffrer la façon dont les dépenses sont réparties pour notamment financer les projets locaux, ainsi que d'identifier les recettes provenant de diverses sources.

Principales Etapes du Processus de préparation et d'élaboration du Budget de la Région



Contexte et Hypothèses d'élaboration du budget de la Région pour l'année 2026 (1/3)

Le projet de budget de la région Fès-Meknès au titre de l'exercice financier 2026 a été élaboré sur la base des dispositions légales et des textes réglementaires encadrant cette opération, notamment celles prévues par la loi organique n° 111-14 relative aux régions, en particulier sa cinquième partie.

Lors de sa préparation, il a été tenu compte de la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur relative à l'élaboration et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales. Il a également été fait référence au budget de l'exercice 2025, visé par Monsieur le Wali de la région en date du 5 décembre 2024, tout en prenant en considération la sincérité des ressources et des charges sur la base des données disponibles et des prévisions qui en découlent.

Contexte et Hypothèses d'élaboration du budget de la Région pour l'année 2026 (2/3)

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses, les mêmes crédits retenus au budget de l'exercice 2025 ont été maintenus. Les dépenses obligatoires ont été inscrites, avec le respect du principe de non-augmentation des crédits de fonctionnement, à l'exception de :

- l'amortissement et le paiement des intérêts des emprunts conformément aux données communiquées par les établissements de crédit ;
- les salaires des fonctionnaires et des agents, en raison de l'augmentation décidée par le gouvernement marocain (deuxième tranche) ;
- l'assurance des fonctionnaires contre les accidents de travail ;
- les dotations de fonctionnement de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets (nouveau statut du personnel des agences) ;
- le soutien aux grandes équipes et clubs de la région.

Contexte et Hypothèses d'élaboration du budget de la Région pour l'année 2026 (3/3)

Par ailleurs, et conformément à la lettre de Monsieur le Wali de la région n° 8227 en date du 23 novembre 2022, certaines dépenses liées au fonctionnement administratif ont été réduites au maximum.

S'agissant de la deuxième partie du budget, les crédits ont été programmés pour couvrir :

- les engagements financiers découlant du Programme de Développement Régional 2022-2027, notamment le programme prioritaire incluant les conventions signées lors de la deuxième Conférence nationale sur la régionalisation avancée tenue à Tanger les 20 et 21 décembre 2024 ;
- le respect des engagements de la région dans le cadre des conventions de partenariat (hors Programme de Développement Régional), parallèlement à l'engagement des autres partenaires ;
- le remboursement du capital de la dette relative aux emprunts.

Il convient de souligner que la priorité a été accordée aux projets liés à l'eau, aux routes, à la santé, ainsi qu'au soutien à l'investissement et au transport, afin de contribuer au développement économique et social.

Les principes budgétaires

Les dépenses du budget de la Région sont présentées par chapitres, subdivisés en articles, lesquels sont déclinés en programmes et projets ou opérations.

Le programme constitue un ensemble cohérent de projets ou d'opérations, auquel sont associés des objectifs déterminés répondant à des finalités d'intérêt général.

Le projet ou l'opération est un ensemble d'activités et de chantiers mis en œuvre en vue de répondre à des besoins identifiés.

Les principes budgétaires

Les parts réparties au profit des régions concernées dans le cadre des interventions du fonds de solidarité interrégionale, prévu à l'article 234 de la loi organique n°111-14 relative aux régions, sont obligatoirement inscrites parmi les ressources de la deuxième partie relative aux opérations d'équipement du budget de la région.

Les recettes de la deuxième partie ne peuvent être utilisées pour couvrir les dépenses de la première partie.

Il ne peut être affecté une recette à une dépense parmi les recettes contribuant à la constitution du total de la première partie du budget et des budgets annexes

Une recette peut être affectée à une dépense au niveau de la deuxième partie du budget, dans le cadre du budget et des budgets annexes, ainsi que dans le cadre des comptes spéciaux

Les principes budgétaires

Les engagements de dépenses doivent demeurer dans la limite des crédits ouverts au budget, des autorisations de programme ou des autorisations spéciales, ainsi que de la disponibilité des postes budgétaires en ce qui concerne les recrutements

Les programmes d'équipement pluriannuels issus de la programmation s'étalant sur trois (3) ans peuvent faire l'objet d'autorisations de programme sur la base des excédents prévisionnels.

Les crédits relatifs aux dépenses d'équipement comprennent :

- les crédits de paiement, qui représentent le plafond des dépenses pouvant être ordonnancées au cours de l'exercice budgétaire ;
- les crédits d'engagement, qui représentent le plafond des dépenses que les ordonnateurs sont autorisés à engager en vue de l'exécution des équipements et des travaux programmés.

Les autorisations de programme demeurent valables jusqu'à leur annulation. Leurs éventuelles révisions sont visées conformément aux conditions et aux formalités applicables à l'élaboration du budget

المبادئ العامة للميزانية Les principes budgétaires

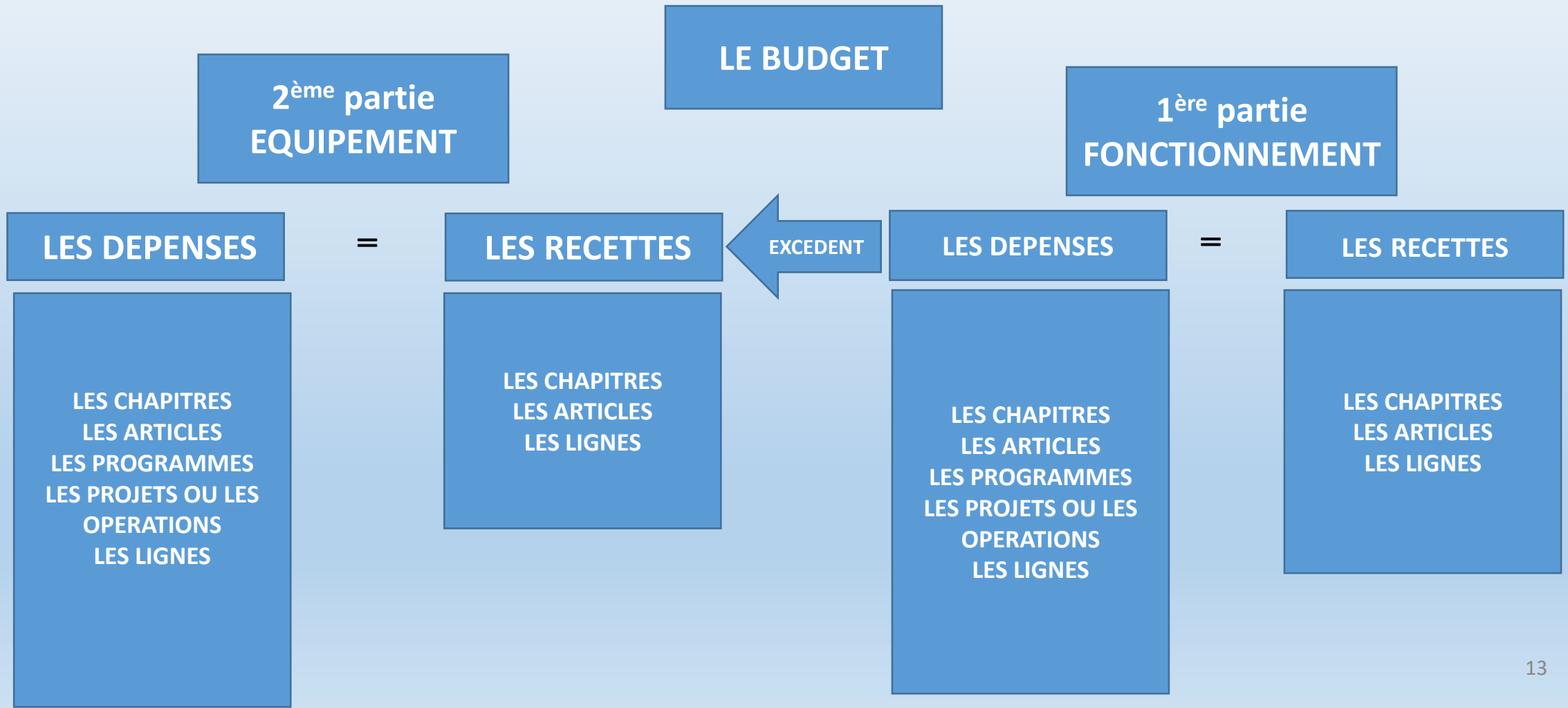
LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT OUVERTS AU TITRE DU BUDGET ET NON ENGAGÉS SONT ANNULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE. LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT ENGAGÉS ET NON PAYÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE SONT REPORTÉS À L'EXERCICE SUIVANT.

LES CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT SONT REPORTÉS AU TITRE DE LA DEUXIÈME PARTIE DU BUDGET DE L'EXERCICE SUIVANT.

LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT ENGAGÉS ET NON PAYÉS, AINSI QUE LES CRÉDITS DE PAIEMENT REPORTÉS RELATIFS AUX DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT, OUVRENT DROIT À UNE DOTATION D'UN MONTANT ÉQUIVALENT, QUI S'AJOUTE AUX DOTATIONS DE L'ANNÉE.

LES CRÉDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS AU TITRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME SONT REPORTÉS À L'EXERCICE SUIVANT.

LES PRINCIPES GENERAUX DU BUDGET



***RECETTES ET DEPENSES DU BUDGET DE
L'ANNEE 2026***

Recettes de la Région

Recettes locales :

- Part du produit de la taxe sur les services communaux (5 %) ;
- Part du produit de la taxe sur l'extraction des produits de carrières (10 %).

Produits du patrimoine et des participations :

- Produit de la cession des biens meubles, équipements et matériels réformés ;
- Revenus du patrimoine et des participations ;
- Produit des amendes conformément à la législation en vigueur ;
- Recettes diverses et autres ressources prévues par les lois et règlements en vigueur.

Produits financiers :

- Produits des intérêts des fonds déposés au Trésor.

Parts des impôts transférés par l'État :

- Impôt sur les sociétés (5 %) ;
- Impôt sur le revenu (5 %) ;
- Taxe sur les contrats d'assurance (20 %).

Dotations accordées par le budget général de l'État :

- 50 % répartis à parts égales entre les régions ;
- 37,5 % tenant compte de la population de la région ;
- 12,5 % tenant compte de la superficie de la région.

Ressources propres :

- Taxe sur les permis de chasse (600 dirhams) ;
- Taxe sur l'exploitation des mines, fixée entre 1 et 3 dirhams par tonne extraite de minerais, par délibération du conseil de la région approuvée et visée par l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur ;
- Taxe sur les services rendus dans les ports : (2 % à 5 %) du chiffre d'affaires.

Recettes de la Région

- Ressources financières liées au transfert des compétences :
- Fonds provenant des aides, dons et legs ;
- Produit des contributions financières émanant des établissements et entreprises relevant de la région ou dans lesquelles elle détient une participation.

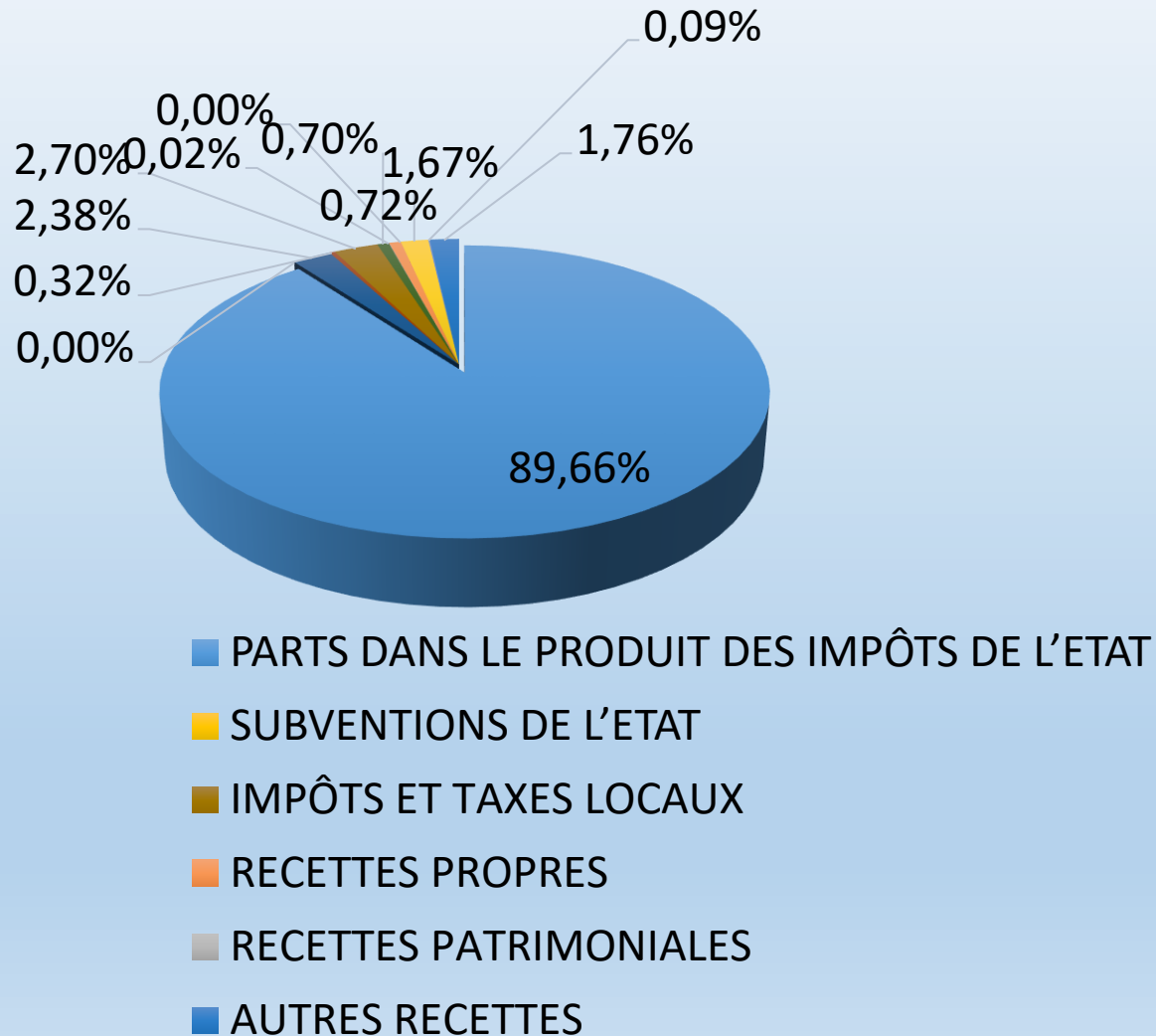
- Excédents financiers;
- Part provenant du Fonds de solidarité entre les régions;
- Produits des emprunts;
- Fonds de participation;
- Produits de la cession des biens

Recettes de la Région

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT EN DH
BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
PARTS DANS LE PRODUIT DES IMPÔTS DE L'ETAT	500 811 798,00
PART DANS LE PRODUIT DE L'I.S	233 104 547.00
PART DANS LE PRODUIT DE L'IR	195 018 811.00
PART DANS LE PRODUIT DE LA TAXE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE	72 688 440.00
SUBVENTIONS	373 728 702.00
SUBVENTIONS DE L'ETAT	373 728 702.00

IMPÔTS ET TAXES LOCAUX	15 060 000,00
TAXE SUR LES SERVICES COMMUNAUX	13 300 000.00
PART DANS LE PRODUIT DE LA TAXE SUR L'EXTRACTION DES PRODUITS DE CARRIERES	1 760 000.00
RECETTES PROPRES	4 000 000,00
TAXE SUR LES PERMIS DE CHASSE	3 900 000.00
TAXE SUR LES EXPLOITATIONS MINIÈRES	100 000.00
RECETTES PATRIMONIALES	20 000.00
PRODUIT DES VENTES D'OBJET MOBILIERS OU MATÉRIAUX HORS SERVICE	20 000.00
AUTRES RECETTES	9 820 000,00
PRODUIT DES INTÉRÊTS DES FONDS PLACÉS AU	9 320 000.00
RECETTES IMPRÉVUES ET DIVERSES	500 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	903 440 500

Nature de la Recette de la Région



Principales observations:

-Prédominance des parts dans le produit des impôts de l'État (89,66 %):

-La très grande majorité des recettes de la région provient donc des transferts de l'État liés aux impôts.

-Cela indique une forte dépendance financière de la région vis-à-vis de l'État, avec un rôle limité des autres types de recettes dans le financement.

Les dépenses de la Région

Conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi organique n° 111.14 relative aux régions, les dépenses du budget comprennent :

Les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses obligatoires dont l'inscription conditionne le visa du budget par l'autorité gouvernementale chargée de l'intérieur, à savoir :

- Les salaires et indemnités accordés aux ressources humaines ;
- La contribution de la région aux organismes de prévoyance et aux caisses de retraite des ressources humaines ainsi que sa participation aux dépenses des mutuelles ;
- Les primes d'assurance ;
- Les dépenses relatives à la consommation d'eau, d'électricité et de télécommunications ;
- Les dettes exigibles ;
- Les contributions à transférer au profit des groupements des collectivités territoriales ;
- Les engagements financiers résultant des conventions et contrats conclus ;
- Les dépenses liées à l'exécution des décisions et jugements judiciaires rendus à l'encontre de la région.

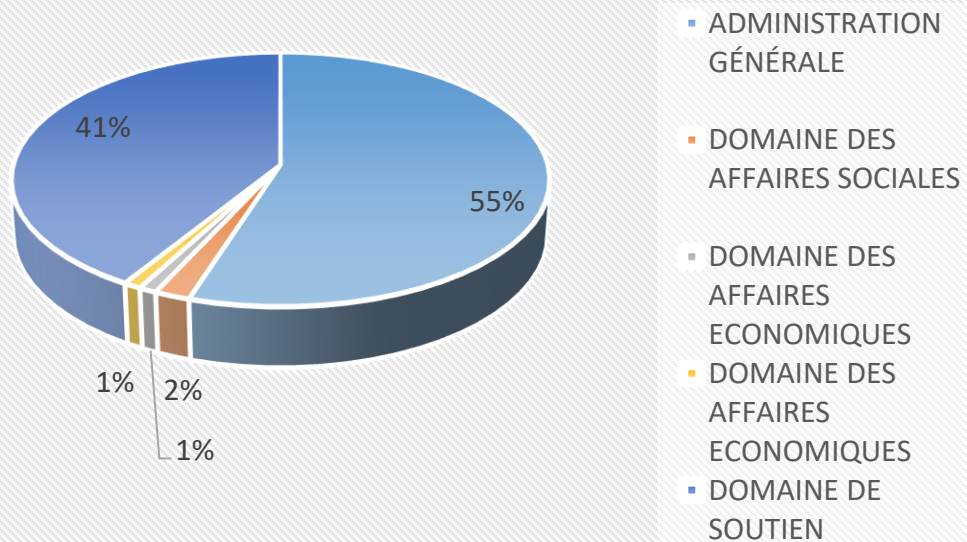
Les dépenses d'équipement, orientées principalement vers :

- Le programme de développement régional ;
- Le schéma régional d'aménagement du territoire ;
- Le programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural ;
- les engagements financiers résultant des conventions de partenariat ;
- Les participations au capital des sociétés de développement régional ;
- Le remboursement du capital de la dette contractée ;
- Les dotations d'équipement de l'Agence régionale d'exécution des projets.

Les dépenses de Fonctionnement

NATURE DE LA DEPENSE	CREDITS OUVERTS
BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	114 227 394,00
Action du Conseil ou Assemblée	10 326 000,00
Actions liées à la gestion du personnel	28 535 000,00
Actions liées aux autres moyens de fonctionnement	10 830 000
Actions financières liées à la charge de la dette	64 536 394,00
DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES	4 000 000,00
Assistance sociale	4 000 000,00
DOMAINE DES AFFAIRES ECONOMIQUES	2 000 000,00
Promotion de l'économie et l'attraction des investissements	1 000 000,00
Activité Touristique	1 000 000,00
DOMAINE DE SOUTIEN	85 798 380,00
Soutien à des opérations diverses	280 000,00
Soutien par dépenses imprévues	100 000,00
Concours et versements	85 418 380,00
DOMAINE DE CONSOLIDATION DES RESULTATS	704 033 106,00
Versement de l'excédent à la 2ème partie	704 033 106,00

Dépenses de fonctionnement



Le graphique montre une forte domination des dépenses de fonctionnement dédiées à l'administration générale (55%) et au domaine de soutien (41%).

il a été tenu compte de la rationalisation et de la maîtrise des dépenses, avec l'inscription des éléments suivants :

- Les dépenses obligatoires.
- Les dépenses relatives aux activités du conseil.
- Les dépenses liées au fonctionnement administratif.
- Les dépenses relatives au plan régional de formation au profit des membres des conseils des collectivités territoriales de la région.
- Les cotisations aux associations et organisations internationales.
- Les dépenses liées à la promotion des produits régionaux et des produits touristiques.
- Les transferts au profit de l'Association des Régions du Maroc.
- Les dotations allouées au fonctionnement de l'Agence régionale d'exécution des projets.

Les priorités budgétaires de l'année 2026

Les dépenses d'équipement

La région constitue un espace de territorialisation des politiques publiques au niveau local. Le contrat-programme entre l'État et la région représente l'un des mécanismes de mise en œuvre des projets prioritaires inscrits dans le Programme de Développement Régional, dans un cadre partenarial visant à mobiliser l'ensemble des acteurs afin d'assurer la convergence entre les orientations stratégiques de l'État et les besoins de développement de la région.

Les priorités budgétaires doivent découler principalement du Programme de Développement Régional et s'articulent autour des axes suivants:

- Développement du monde rural;
- Services Sociaux;
- Protection des ressources naturelles;
- Renforcement de la sécurité;
- Economie sociale et solidaire;
- Promotion de l'investissement;
- Patrimoine culturel et tourisme;
- Digitalisation de l'administration régionale;
- Coopération internationale;
- Service de la dette.

Les dépenses d'équipement (1/5)

SECTEURS	PROJETS	CREDITS OUVERTS
Développement du monde rural	Programme régional de renforcement de l'accessibilité et de désenclavement	252 000 000,00
	Mise à niveau des centres émergents (deuxième Programme de développement régional)	40 000 000,00
	Total	292 000 000,00
Services Sociaux	Convention de partenariat dans le domaine de l'eau (2025-2034)	29 200 000,00
	Convention-cadre relative à la gestion du secteur des déchets ménagers et assimilés (2025-2034)	4 700 000,00
	Programme d'investissement relatif au nouveau modèle de contrats de gestion déléguée du transport public (2025-2029)	20 000 000,00
	Financement et réalisation du projet de construction et d'équipement de centres de proximité et de secours de la protection civile à Meknès	6 000 000,00
	Programme des équipements communaux	25 000 000,00
	Réalisation de deux centres de santé de proximité à la préfecture de Fès (avenant à la convention)	4 000 000,00
	Construction d'un hôpital de proximité à Ghafsai	2 000 000,00
	Projet de complexe sportif d'El Hajeb (« Convention de promotion du sport et des loisirs »)	8 000 000,00
	Enseignement préscolaire	6 000 000,00
		Total

Les dépenses d'équipement (2/5)

SECTEURS	PROJETS	CREDITS OUVERTS
Protection des ressources naturelles	Réalisation du projet d'assainissement liquide de la commune de Taounate	12 500 000,00
	Projet d'aménagement et de valorisation du Parc National d'Ifrane	27 000 000,00
	Projet de protection et d'aménagement paysager des berges de l'oued Aïn Chkef et de ses environs	620 000,00
	Projets d'aménagement du parc touristique Tazekka dans la province de Taza	2 100 000,00
	Maintenance des stations de surveillance de la qualité de l'air à l'horizon 2025-2026	500 000,00
	Programme de protection du territoire régional contre les risques d'inondations	10 000 000,00
	Total	52 720 000,00
Renforcement de la sécurité	Extension du système de vidéosurveillance dans l'espace public à la préfecture de Fès, ainsi que les opérations de maintenance et les équipements des infrastructures réseaux et électriques y afférents	21 000 000,00
	Acquisition d'engins, d'équipements et de fournitures au profit de la Gendarmerie Royale au niveau de la région	10 000 000,00
	Total	31 000 000,00
Economie Sociale et Solidaire	Organisation des salons régionaux et des marchés itinérants de l'économie sociale et solidaire	8 000 000,00
	Complexe de l'artisanat de Meknès	5 000 000,00
	Complexe régional de l'économie sociale et solidaire	8000 000,00
	Total	21 000 000,00

Les dépenses d'équipement (3/5)

SECTEURS	PROJETS	CREDITS OUVERTS
Promotion de l'investissement	Structuration de l'offre territoriale de la région Fès-Meknès, amélioration de son attractivité, renforcement des opportunités d'investissement et promotion de ses potentialités territoriales.	6 000 000,00
	Création d'un fond régional du foncier	20 000 000,00
	Création d'une zone industrielle à Azrou	2 000 000,00
	Création de la zone industrielle à Ras El Ma – Moulay Yacoub	16 000 000,00
	Création d'une zone industrielle à Boulemane	2 300 000,00
	Création d'une zone industrielle à Taza	4 000 000,00
	Création d'une zone industrielle à Taounate	4 000 000,00
	Création d'une zone industrielle à El Hajeb	2 000 000,00
	Zone industrielle Aïn Cheggag	10 000 000,00
	Création d'un fonds régional de soutien aux projets d'investissement et à la promotion de l'emploi au niveau régional	20 000 000,00
	Projet 01TALENT (Centre Régional d'Investissement)	10 000 000,00
	Centre d'affaires de Meknès	2 000 000,00
	Avenant à la convention de valorisation des activités économiques et d'amélioration du cadre de vie dans la médina de Fès	15 000 000,00
Total		113 300 000,00

Les dépenses d'équipement (4/5)

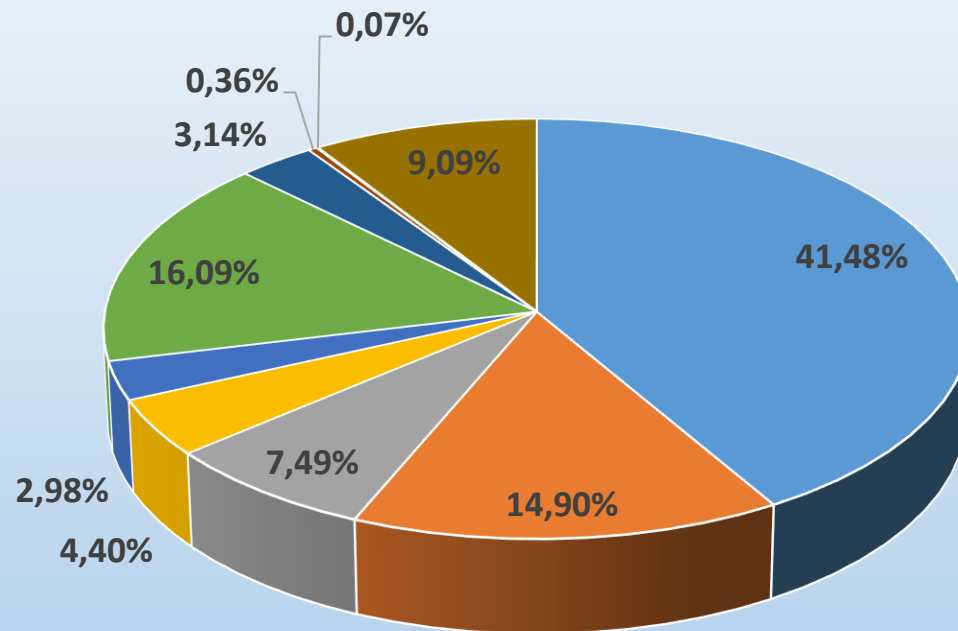
SECTEURS	PROJETS	CREDITS OUVERTS
Patrimoine culturel et tourisme	Contribution de la région à un nouveau projet de développement de l'artisanat, du patrimoine et du tourisme dans le cadre du Fonds conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine	100 000,00
	Développement de centres d'interprétation du patrimoine et mise en place d'un système de communication, d'orientation et de signalisation touristique pour les circuits thématiques dans les villes de Fès et Meknès	5 000 000,00
	Réhabilitation de Dar El Bacha et du riad attenant à Meknès	3 000 000,00
	Avenant à la convention de réhabilitation et de valorisation de la médina de Meknès	14 000 000,00
	Total	22 100 000,00
Digitalisation de l'administration régionale	Convention de partenariat entre le Conseil de la région Fès-Meknès et la Caisse de Dépôt et de Gestion relative à la digitalisation de l'administration régionale	2 500 000,00
	Total	2 500 000,00
Coopération internationale	Deuxième tranche de la contribution de la région au projet d'aménagement du stade de football de Danané à Tonkpi (Côte d'Ivoire)	495 000,00
	Total	495 000,00

Les dépenses d'équipement (5/5)

Service de la dette	Remboursement du principal de la dette contractée auprès du Fonds d'Équipement Communal	55 620 208,00
	Remboursement du principal de la dette contractée auprès de la Société Financière Internationale	8 397 898,00
	Total	64 018 106,00
	Total général	704 033 106,00

Répartition des dépenses d'équipement par secteur

- Développement du monde rural
- Services Sociaux
- Protection des ressources naturelles
- Renforcement de la sécurité
- Economie Sociale et Solidaire
- Promotion de l'investissement
- Patrimoine culturel et tourisme
- Digitalisation de l'administration régionale
- Coopération internationale
- Service de la dette



Ce graphique montre une priorité nette au développement du monde rural (**41,48%**), traduisant une volonté de réduire les disparités territoriales. Les services sociaux (**14,90%**) et la promotion de l'investissement (**16,09%**) témoignent d'un équilibre entre cohésion sociale et dynamisme économique.

En revanche, les dépenses environnementales (**7,49%**) et sécuritaires (4,40%) restent modérées, tandis que des secteurs stratégiques comme la digitalisation, la coopération internationale et l'économie sociale sont peu valorisés, ce qui traduit une modernisation en cours de mise en place.